



AVIS DE COURSE

MYTH OF MALHAM CUP

Yacht-Club de Trébeurden
Grade 4
Dimanche 2 août 2026 - Trébeurden

Préambule :

- La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.
- La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités :

- La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous.
- A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 - RÈGLES.

La compétition est régie par :

- 1.1** - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3** - La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand un bateau en course rencontre un navire qui ne l'est pas et est en conséquence non soumis aux RCV.
 - aucun bateau ne pourra être en course après 20 h 00.
- 1.5** - Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.

- 1.6 - Les règles de classe Corsaire et Corsaire JOG, modifiées par deux compléments concernant les armements de sécurité et de croisière (cf. art 4.1.2 et 4.1.3 du présent avis de course [AC]).
- 1.7 - En cas de traduction de cet [AC]), le texte français prévaudra.

2 - INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

- 2.1- Les IC seront affichées au tableau officiel d'information au plus tard à 18 h 00 le samedi 01/08/26 à la maison de la mer, rue de Trozoul, port de Trébeurden. Elles seront par ailleurs disponibles sur le groupe What's App spécifique qui sera créé.
- 2.2 - Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 - COMMUNICATION.

- 3.2 - [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 - ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION.

- Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1.1 - La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes Corsaire et Corsaire JOG en règle avec leur autorité nationale et l'association nationale Corsaire dont ils dépendent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.2 - Armement complémentaire de sécurité exigé.

Chaque bateau, francisé ou non, devra avoir à son bord, en plus de l'armement sécurité requis par la réglementation en vigueur et par les règles de classe Corsaire et Corsaire JOG.

- Une ancre d'un poids minimum de 5 kg et une chaîne d'ancre en acier d'une longueur minimale de 5 mètres et d'un diamètre de 6 millimètres minimum.
- Un tourmentin et/ou un foc n°1.

- Un système permettant la remontée à bord pour une personne tombée à l'eau, à poste.
- Une VHF (avec ou sans ASN), en état de fonctionnement, en permanence en double veille 16 et canal de course.
[Ceci modifie, en la complétant, la règle de classe III.1.2 Corsaire et Corsaire JOG].

4.1.3 - Armement de croisière exigé.

Chaque bateau devra avoir à son bord, y compris pendant la course.

- Autant de matelas (poids minimum du matelas pour une personne = 1.5 kg) et de sacs de couchages que de personnes à bord.
- Un réchaud, deux casseroles ou une casserole et une bouilloire.
- Autant de couverts, assiettes, verres et tasses que de personnes à bord.
[Ceci modifie, en la complétant, la règle de classe IV.1 Corsaire et Corsaire JOG].

4.3 - Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. • Pour chaque concurrent, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou :
- D'une licence temporaire (non possible pour le National) ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
- **Pour les mineurs**, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- **Pour les majeurs**, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b • Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c • Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 - Pour le bateau :

- Le certificat de conformité valide.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 - Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :

- En remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Yacht-Club de Trébeurden, maison de la mer, Rue de Trozoul, 22560. Trébeurden jusqu'au vendredi 10 juillet.
- Par Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-trebeurden/evenements/myth-of-malham-national-corsaire>.

4.6 - Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 - Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au samedi 1^{er} août 2026, 17 h 00, avec la condition suivante : majoration de 40 €, payable uniquement par Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-trebeurden/evenements/retard-myth-of-malham-national-corsaire> ou sur place le samedi 01/08/26.

5 - DROITS A PAYER.

5.1 - Les droits sont les suivants :

Jusqu'au 10 juillet Droits par bateau (*) (**)	Après le 10 juillet Supplément par bateau
Myth of Malham Cup seule 60 €	40 €
Myth of Malham + National Corsaire 145 €	40 €

(*) Les équipages étrangers et les équipages jeunes sont les invités de l'AS Corsaire France qui prend en charge le montant de leurs droits d'inscription, hors supplément. Un équipage est considéré comme jeune lorsque tous les membres de l'équipage sont nés après le 31/12/2000.

(**) Un propriétaire de Corsaire qui participe pour la première fois à la Myth of Malham et/ou au National avec un Corsaire lui appartenant bénéficiera d'un remboursement, par l'AS Corsaire, de 50% sur le montant de ses droits d'inscription, hors supplément.

5.2 - Sont inclus dans les droits d'inscription :

- L'organisation de la compétition.
- Un grutage de mise à l'eau et un grutage de sortie de l'eau.
- Une place au port du vendredi 31 juillet au vendredi 07 août.
- Les pots du samedi 1^{er} août et du lundi 03 août (Y.C. Trébeurden).

5.3 - Autres frais non inclus dans les droits d'inscription :

- Place au port avant le 31 juillet ou après le 07 août.

6 - PUBLICITÉ.

6.1 - [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 - PROGRAMME.

8.1 - Programme à terre :

Confirmation d'inscription : maison de la mer, rue de Trozoul, port de Trébeurden.

Samedi 1 ^{er} août	10 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 00
-----------------------------	-------------------	-------------------

Grutage : sans matage ni dématage.

Vendredi 31 juillet	13 h 30 à 17 h 00	Grutage mise à l'eau
Samedi 1 ^{er} août	10 h 00 à 11 h 45 13 h 30 à 16 h 30	Grutage mise à l'eau
Lundi 3 août		Grutage sortie de l'eau (Myth).

- Pour le lundi 3, voir avec le bureau du port pour grouper au maximum les grutages.
- Pour des grutages hors des créneaux prévus, prendre à l'avance RV auprès du bureau du port. Tél : 02 96 23 64 00

Autres :

Samedi 1 ^{er} août	18 h 00	Pot d'accueil
Dimanche 2 août	8 h 00	Briefing, maison de la mer
Lundi 3 août	18 h 00	Proclamation des résultats

8.2 - Contrôles de l'équipement et jauge :

Jour et date : samedi 1^{er} août de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

8.3 - Jours de course :

		Port départ	Port arrivée
Dimanche 2 août	1 seule course Parcours côtiers de 30 à 35 miles	Trébeurden	Trébeurden

8.5 - L'heure du signal d'avertissement est prévue à 9 h 30.

8.6 - Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h 00.

9 - CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT ET JAUGE :

9.1 - Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de conformité valide ou une demande de certification officielle en cours.

9.2 - [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour les contrôles à partir de 9 h 00 le samedi 1^{er} août ou de leur arrivée à Trébeurden si elle est plus tardive.

9.3 - Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 - [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1, 75 minutes avant le signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la course.

11 - LIEU.

11.1 - L'Annexe A fournit le plan du lieu de stockage des remorques.

11.2 - L'Annexe B indique le lieu d'inscriptions et de mises à l'eau.

11.3- L'Annexe C indique l'adresse des parkings de camping car et campings.

11.4 - L'annexe D indique les zones de course.

11.5 - L'annexe E indique les horaires du port de Trébeurden.

12 - LE PARCOURS.

- Parcours côtiers :

- Un parcours côtiers d'environ 35 milles sera établi dans la zone côtière, telle que définie dans le Division 240, à moins de 6 milles d'un abri.

- Rappel :

aucun bateau ne pourra être en course après 20 h 00 [cf. règle 1.3 de cet AC].

13 - SYSTÈME DE PÉNALITÉ.

- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 - CLASSEMENT :

14.1 - Le classement de la course sera établi en temps réel sans distinction entre les Corsaire et Corsaire JOG.

14.2 - 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

15 - BATEAUX ACCOMPAGNATEURS :

- 15.1** - [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent se signaler aux organisateurs lors de la confirmation des inscriptions et être identifiés par le fanion du Yacht Club de Trébeurden.
- 15.2** - [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord.
 - Une VHF.
 - Un couteau.
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée.
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long.
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
 - Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
 - Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 - BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS :

- Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17- EMPLACEMENTS :

- [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Trébeurden.

18 - LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

- [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 - PROTECTION DES DONNÉES.

19.1 - Droit à l'image et à l'apparence :

- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors et l'A.S. Corsaire à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 - Utilisation des données personnelles des participants :

- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition.
- Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 - ÉTABLISSEMENT DES RISQUES.

- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.
- Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.
- Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

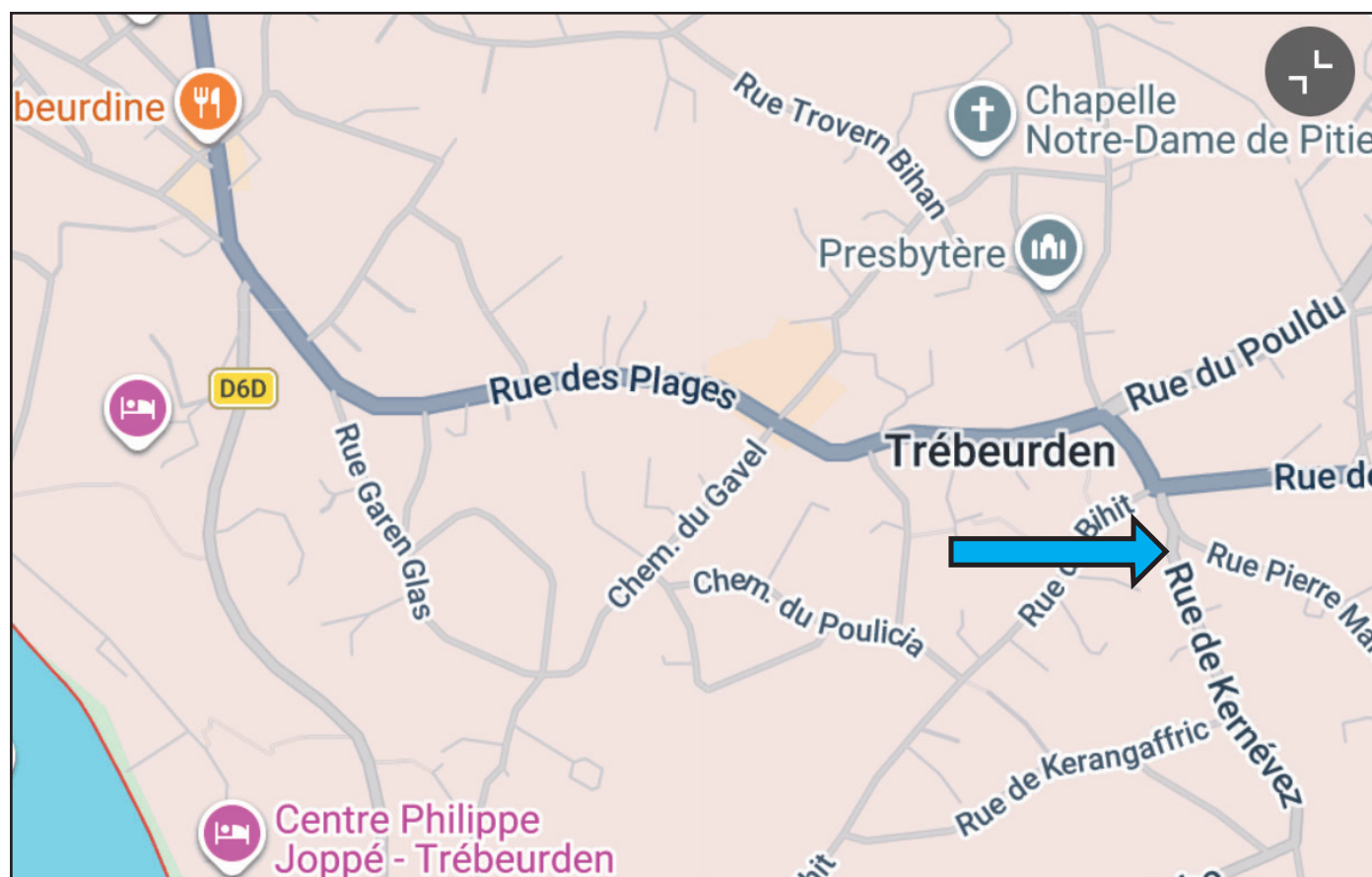
21 - PRIX.

- Le Challenge John Illingworth sera confié par l'AS Corsaire France au premier équipage pour une année.

22 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

- Pour plus d'informations, contacter le Yacht Club de Trébeurden, maison de la mer, rue de Trozoul, 22560, Trébeurden : yctrebeurden@orange.fr


- ANNEXE A : LIEU DE STOCKAGE DES REMORQUES.




Zone de stockage des remorques : école maternelle,
1, rue de Kernevez 22560 Trébeurden.

- ANNEXE B : LIEUX D'INSCRIPTIONS ET DE MISE À L'EAU.



 Inscriptions, jauge : Maison de la mer, rue de Trozoul 22560 Trébeurden.

 Cale de mise à l'eau (cale sud port de Trébeurden).

- ANNEXE C : ADRESSES PARKINGS DES CAMPINGS CAR ET DES CAMPINGS.



Parking de Pors Mabo

Situé à proximité de la plage de Pors Mabo. Il dispose de 50 places

12, rue de Pors Mabo, 22560 Trébeurden.

Parking rue Pierre Marzin

Situé près de l'école, proche des commerces et restaurants, à 1 km environ de la plage, très calme hors des périodes scolaires et week-end. Il dispose de 30 places tous véhicules confondus.

6, rue Pierre Marzin, 22560 Trébeurden.

Parking corniche de Pors Mabo

Situé sur la corniche de Pors Mabo, proche des commerces, de l'office de tourisme et de la place du marché. Il dispose de 30 places dont 5 emplacements camping- car

Corniche de Pors Mabo, 22560 Trébeurden.

Parking corniche du Corsaire

Situé à la sortie de la ville sur une aire arborée, proche du bois de Lan Ar Waremm et du GR 34. Il dispose de 20 places dont 3 emplacements camping- car

78, route de Lannion, 22560 Trébeurden.

Parking des Buissonnets

Situé en plein cœur de la ville proche de l'office de tourisme, à quelques mètres des plages. Sol goudronné. Il dispose de 30 places dont 3 emplacements camping- car

Rue Traves de la Fontaine, 22560 Trébeurden.

Parking de la pointe de Bihit

Panorama exceptionnel sur la pointe de Bihit. Il dispose de 16 places tous véhicules confondus

QC6F+94, 22560 Trébeurden.

Aire de service et de stationnement

Situé à l'entrée de la ville en venant de Lannion, près du terrain de foot. Cette aire de stationnement vous propose vidange, vidange des eaux usées, eau propre, électricité. Le tout payable par borne CB. Le sol est stable. Il dispose de 15 places

Rue de Lan Ar Cleis, 22560 Trébeurden.



Camping Armor Loisirs

38, rue de Kernévez, 22560 Trébeurden.

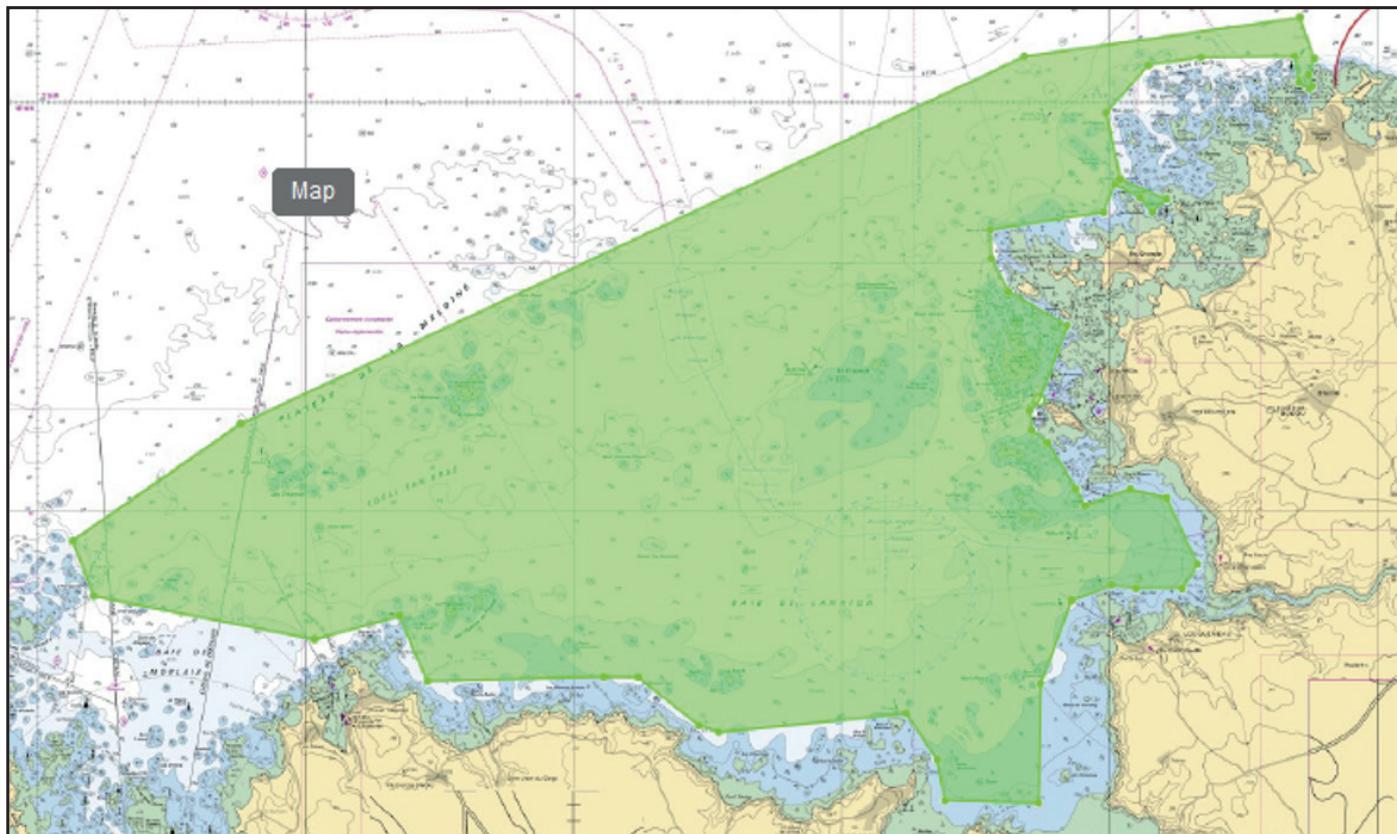
Camping de Roz Ar Mor

10, rue de Pors mabo, 22560 Trébeurden.

Camping de l'Espérance / Camping Côte de Granit Rose / GR 34

82, Corniche de Goas Treiz, 22560 Trébeurden.

- ANNEXE D : ZONE DE COURSE.



- ANNEXE E : HORAIRES DU PORT DE TRÉBEURDEN.

	COEFF	BM	PM	O	F	BM	PM	O	F
D :02/08/26	83	03 :32	09 :24	05 :50	13 :23	15 :44	21 :37	17 :57	01 :40 (3/08)
L :03/08/26	80	04 :05	09 :57	06 :22	13 :58	16 :18	22 :11	18 :30	02 :18 (4/08)
M :04/08/26	74	04 :39	10 :31	06 :55	14 :37	16 :53	22 :48	19 :03	03 :01 (5/08)
M :05/08/26	66	05 :16	11 :09	07 :29	15 :24	17 :33	23 :31	19 :40	03 :54 (6/08)
J :06/08/26	57	06 :00	11 :56	08 :07	16 :26	18 :23		20 :24	05 :05 (7/08)
V :07/08/26	49	06 :57	13 :01	08 :56	17 :50	19 :32	00 :27	21 :24	06 :38 (8/08)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Avant le départ en mer.

- J'évite les emballages plastiques à usage unique.
- Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...).
- Au port, j'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services.
- Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques.

En mer.

- « je navigue, je trie : www.gestespropres.com »
- Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots. Je les répartis dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles (à Trébeurden, près de la maison de la mer).
- J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin.
- Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution.
- Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...).

Au mouillage.

- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...), et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction.
- Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues.
- Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage.
- J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers (carte disponible sur le site « protegeonslamer.bzh »).
- Je limite le niveau sonore à bord.
- J'évite de faire tourner le moteur.
- J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les caspas à proximité des côtes.

L'entretien du bateau.

- Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin.
- Je me renseigne sur les alternatives aux antifoulings qui seraient adaptées à mon usage.
- J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...).
- Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...).
- Dans la mesure du possible, j'évite de rincer mon bateau à l'eau douce.